

Chronique du Lot

LES DRAMES DE LA ROUTE

DEUX MORTS, HUIT BLESSÉS !

Dans la nuit, près de Duravel, une camionnette, portant quatorze personnes, va se heurter à un arbre qui ne devrait pas être là.

Quelques habitants de Condat (Lot-et-Garonne) s'étaient promis de faire « une bonne balade » dimanche dernier et d'achever gaiement entre amis les vacances du 15 août !...

A treize ou quatorze (on ne sait pas exactement combien ils étaient) ils frêtèrent pour les transporter une camionnette Ford appartenant à un propriétaire de Condat lequel en confia la direction à son gendre M. Lubespère, épicière à Fumel.

Après avoir assisté à la fête, ils se rendirent le soir à Soturac, d'où ils repartirent assez tard pour aller à Duravel. Après un arrêt dans cette commune ils reprirent, vers minuit, la route pour retourner à Condat.

Hélas ! Ils ne devaient pas aller loin !...

A une petite distance de Duravel, en allant sur Fumel, se trouve au lieu dit « La Fontaine » un virage pénéché, particulièrement dangereux.

La route se relève sur la droite et en même temps sa largeur praticable aux véhicules est diminuée parce qu'à cet endroit la rangée des arbres au lieu d'être en bordure est sensiblement rapprochée du milieu. C'est une particularité qu'il faut connaître, et dont se méfient les chauffeurs habitués à nos régions. M. Lubespère ne le savait pas et comme il voyageait de nuit, avec des phares peut-être insuffisants, il n'a pas pu prendre les précautions nécessaires...

Cette précaution consiste ni plus ni moins à violer délibérément le Code de la route et à prendre nettement sa gauche pour effectuer le virage.

Il y a là une situation inadmissible que les agents auraient dû signaler depuis longtemps aux services compétents et à laquelle ceux-ci auraient dû remédier... L'heureux accident que cette anomalie vient de provoquer sera, espérons-le, un avertissement suffisant.

Voici, d'après les déclarations du chauffeur, comment l'événement s'est produit.

Le marchait à une vitesse normale. Il arriva sur ce virage tenant régulièrement sa droite. Alors qu'il avait effectué une moitié du tournant, la partie arrière de la camionnette — car dans ces voitures le corps de l'auto est plus large que la partie avant — frôla assez rudement un premier arbre. De ce fait la voiture fut un peu déportée vers le milieu de la route et le conducteur se crut désormais hors de la ligne des arbres.

Fatale erreur !... Plus loin, un arbre assez incliné se penche sur la route et la camionnette alla donner dessus. Le capot passa, mais le corps de la voiture rencontra le tronc et l'on devina ce qui arriva.

Les cloisons du poste de pilotage furent arrachées et le tronc, passant comme un niveau, faucha la rangée des voyageurs... Après quoi, la voiture virant à droite se planta face au talus en travers de la route.

En gros, c'est ainsi que les choses semblent s'être passées.

Quant aux effets de la rencontre ils furent terribles.

Deux voyageurs ont été tués : M. Laulanié et Mme Barbance — dont le corps était affreusement mutilé.

Huit autres ont été blessés ; ce sont : M. et Mme Bouyé, M. et Mme Dejean, M. Barbance, Mme Lubespère, Mme Labrousse et Mlle Chauv...

On n'est pas encore fixé sur la gravité des blessures, mais on craint que certaines ne soient très graves.

Après l'accident, ce fut, comme on peut le supposer, un affolement terrifié. Le choc et l'émotion avaient été si violents que les voyageurs indemnes se trouvaient incapables de porter secours aux blessés...

Quelques minutes plus tard, un automobiliste passant par là porta la nouvelle à Duravel et alla chercher à Puy-l'Évêque M. le docteur Rouma.

Des secours s'organiseront rapidement. On prit soin des blessés et les autres voyageurs furent reconduits à Fumel.

Les corps de M. Laulanié et de Mme Barbance ont été transportés à la mairie de Duravel dans une salle transformée en chapelle ardente...

Les blessés furent provisoirement amenés chez des habitants de Duravel qui les ont accueillis avec le plus louable et le plus empressé dévouement.

On prévint aussitôt le parquet de Cahors. Vers trois heures du matin, MM. Dagan, juge d'instruction ; Delrieu, substitut du procureur de la République, et Richard, commis greffier, partirent en auto et arrivèrent bientôt sur les lieux pour procéder à une enquête immédiate.

Le chauffeur fut longuement interrogé, ainsi que les voyageurs non blessés.

Nous croyons savoir que cette première enquête n'a fait ressortir aucune responsabilité délictueuse. En tout cas, les membres du parquet sont rentrés à Cahors lundi, vers 15 heures, sans avoir pris aucune mesure judiciaire qui fasse prévoir des poursuites.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce terrible accident survenant peu après celui de Concois a provoqué dans toute notre région une émotion considérable.

Communiqué PEUGEOT à sa clientèle 201

PEUGEOT prend la liberté de répondre par la voie de la presse aux innombrables demandes qu'il continue à recevoir tant au sujet des délais de livraison de ses voitures 201 qu'au sujet des prix et des modèles qu'il envisage pour le prochain Salon Automobile.

1° - Les délais de livraison de la 201 ont été considérablement réduits du fait d'un important accroissement de production sur les principaux modèles. Les Agents PEUGEOT sont à même de fournir, sur ce point, des indications précises.

2° - La réduction de prix de revient qui a été réalisée, grâce à cet accroissement de production, compense, jusqu'à présent, les charges nouvelles de l'industrie.

D'autre part, le nombre élevé de commandes 201 que nous enregistrons journellement nous donne la certitude de ne pas ralentir notre activité de fabrication en Septembre et, par suite, de ne pas avoir à augmenter les prix actuels jusqu'au Salon.

3° - Tous les modèles 201 actuellement livrés par PEUGEOT seront présentés au Salon prochain sans aucune modification.

A. 1785

Société des Etudes du Lot

Séance du lundi 28 avril 1930

Présidence de M. Eug. Grangé

Présents : MM. Grangé, Bergounioux, Dablanc, Calmon, chanoine Foissac, Gagnebet, Lescure et Rajade.

M. Grangé dépose sur le bureau : 1° Un volume offert par M. Albin Michel, éditeur à Paris et contenant un compte rendu détaillé de l'inauguration du monument Cabanis à Gourdon.

2° Des volumes de la notice que le Syndicat d'Initiative vient de publier sur Cahors.

M. Calmon dépose de son côté : 1° Un exemplaire de « La Cadurcienne » de M. Raymond Coly dont M. Calmon a composé le frontispice.

2° Les volumes de 1928 et 1929 de l'Action pharmaceutique offerts par M. Garnal.

La Compagnie remercie les aimables donateurs. Elle adresse ses vives félicitations à son secrétaire général M. Guilhaumon à l'occasion de la naissance de son 2° enfant.

M. Grangé rappelle la manifestation improvisée, à la séance précédente, en l'honneur de MM. Combes et Daynard, doyens de la Société qui comptent plus de trente années de sociétariat. Il regrette d'avoir été empêché par un voyage en Espagne d'assister à cet émouvant hommage aux membres les plus dévoués de la Compagnie.

M. Daynard répond par une charmante allocution, dans laquelle il retrace les fortunes diverses de la Société des Etudes depuis 1900. Il félicite ses collègues de leur assiduité, leur travail et de l'état de prospérité actuel de l'œuvre commune.

MM. André, consul de France à Manchester et Sandriès, consul de France à Gibraltar, sont élus membres correspondants.

M. Fernand Chaumont, inspecteur principal des Contributions directes en retraite à Paris est présenté par MM. Daynard et Grangé ; M. Paul Garnal, pharmacien à Cahors par MM. Daynard et Calmon. Il sera statué sur ces candidatures agréables à la prochaine réunion de quinzaine.

La séance est levée à 19 heures.

Noyé

Un ouvrier de la carrière de Brégies (commune de Cuzac) d'origine marocaine, s'est noyé dans le Lot.

Le corps a été repêché en face du hameau de Florac et inhumé au cimetière de Clayrou (commune de Capdenac-le-Haut).

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5, (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES de 18 à 24 fr. par jour

FLOIRAC

(Originaire du Lot) Téléphone

Propriétaire ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Infraction

Le nommé Georges Canonne, 44 ans, sans domicile fixe a voyagé sans s'être muni d'un billet de transport.

Le prix des voyages est cher et faire le chemin à pied est pénible. Procès-verbal a été dressé.

Assurances Sociales

UNE MISE AU POINT NECESSAIRE

De nombreux correspondants nous ont manifesté leur étonnement du nombre des nouveaux fonctionnaires et des traitements alloués en vue du fonctionnement de la loi sur les Assurances sociales.

Notre devoir est de les avertir, afin que ces Directions ne soient pas, comme ces Directions n'ont rien de commun avec nos organisations mutualistes. Ce sont des organismes créés par le Gouvernement et par l'Administration pour veiller à l'application de la loi et suppléer à l'indifférence des bénéficiaires de la loi, partout où elle se manifeste.

Toutes les brochures, tous les renseignements et toutes les correspondances adressées par la Caisse de répartition mutualiste du Lot ont été fournis gratuitement, aux frais des dirigeants de l'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Lot.

Nous devons informer tous les bénéficiaires de la loi qu'une Assemblée générale aura prochainement lieu à Cahors, à laquelle seront conviés tous les Maires, tous les Mutualistes du département, ainsi que tous les bénéficiaires de la loi sur les Assurances sociales du département.

Nous croyons devoir informer tous les salariés des professions agricoles (assurés obligatoires), et tous les assurés facultatifs des professions agricoles, qu'ils devront obligatoirement être affiliés à une Société de secours mutuels, et que seules les Sociétés de Secours Mutuels auront la charge de recevoir leurs cotisations et de leur assurer les prestations en cas de maladie, en cas de maternité et en cas de décès.

Ils ont donc intérêt les uns et les autres à connaître dans quelles conditions doivent être créés ces divers Sociétés de Secours Mutuels dans les communes et dans les chefs-lieux de cantons et comment elles devront fonctionner.

C'est là un côté du fonctionnement de la loi qui est peu connu et sur lequel chacun a intérêt à être exactement renseigné.

Il suffit d'adresser les demandes à M. Paul Garnal, Caisse de répartition mutualiste du Lot, 97, bd Gambetta, à Cahors, pour recevoir gratuitement la brochure explicative et les divers renseignements nécessaires.

L'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Lot indiquera à titre gratuit les formalités à remplir en vue de la création des Sociétés de Secours Mutuels, rendue nécessaire par la loi sur les Assurances sociales pour le service des prestations, maladies aux assurés obligatoires et aux assurés facultatifs de l'agriculture.

Le Banquet du 131^e Territorial

Le banquet des anciens soldats du 131^e territorial et de leur famille, qui aura lieu à Cahors le 14 septembre, à 12 h, 30 (heure légale) s'annonce comme un très grand succès.

Tous les camarades du vieux régiment des pépères combattants sont enthousiasmés à l'idée de se revoir, de se retrouver, une fois encore, près de leur cher Colonel M. de Galember, qui présidera le banquet.

Autour de Pierre Calel se sont groupés tout de suite : Nouyriz, qui va réunir pour cette fête de famille le plus grand nombre de musiciens dont il fut le chef au front, Maury, Séguy, les deux Gagnayre de Cahors, Prat de Gourdon, qui ont accepté d'être trésoriers, Prosper Guérin, Lavayssière, Cayrol, Murat, l'historien du 131^e qui justement va donner une nouvelle édition de son livre augmentée de la liste des morts du vieux régiment, livre que toutes les familles des anciens soldats du 131^e voudront avoir comme une pieuse relique.

Il faudrait citer tous les camarades, car tous seront là et tous se doivent pour recueillir adhésions et souscriptions.

Notons, en insistant, qu'à cette réunion du souvenir seront accueillis tous les parents des anciens du 131^e. Les veuves, pères, mères, orphelins, frères, sœurs des morts à la guerre ou des suites de la guerre, seront comme il convient placés à la table d'honneur.

Les camarades survivants, eux, seront là au milieu de leur famille, qui est priée de souscrire aussi, de sorte que se retrouveront groupés, tous ceux qui ayant échappé à la tourmente, vivent maintenant sous le même toit.

Les adhésions et souscriptions au banquet (25 francs par personne) doivent être envoyées au délégué de chaque canton ou bien adressées directement, soit à M. Gagnayre, épicière à Labarre (Cahors), soit à M. Prat, notaire à Gourdon.

Nous serons reconnaissants aux camarades de faire ce versement le plus tôt possible afin de nous permettre de savoir, sans tarder, le nombre de convives et de pouvoir ainsi mieux organiser le banquet.

Bris de clôture
P... d'Alvignac est inculpé de bris de clôture.

Il répondra de ce délit devant le tribunal correctionnel.

Outrages et rébellion
Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie contre le nommé Lacombe Georges, électricien à Gourdon, pour outrages et rébellion.

Violences
Charles C... de Cahors, s'est disputé et s'est livré à des violences sur son adversaire.

Procès-verbal a été dressé.

CAHORS

Conseil d'Arrondissement de Cahors

Dans la session du Conseil d'arrondissement de Cahors, M. Carlin a présenté le vœu suivant qui a été adopté.

« Le Conseil d'arrondissement de Cahors, »

« Considérant que les études et travaux de construction de la ligne de Cahors à Moissac sont commencés depuis plus de seize ans ; »

« Considérant que les travaux d'infrastructure sont terminés ; »

« Considérant que les habitants des communes traversées par la nouvelle voie ferrée attendent avec impatience le moment où elle sera livrée à l'exploitation ; »

« Considérant que dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de toute la région, il y a lieu de hâter l'exécution des derniers travaux ; »

« Renouvelle le vœu qu'il a déjà émis en 1928 et 1929 : que les Pouvoirs Publics prennent les mesures nécessaires pour que la ligne de Cahors à Moissac soit inaugurée dans le plus bref délai possible et au plus tard, au cours de l'année 1932 ; »

« Demande à MM. les Parlementaires du Lot de vouloir bien intervenir et insister auprès de M. le Ministre des Travaux Publics pour que, sans plus tarder, satisfaction soit donnée aux populations intéressées. »

Compatriote

Notre compatriote, Roger Victor, fils du négociant bien connu de la place des Petites-Boucheries, vient de partir de l'Ecole Militaire de Saint-Maixent avec son brevet de sous-lieutenant.

Conformément au nouveau règlement, ce jeune officier restera une nouvelle année à cette Ecole d'application avec toute sa promotion qui compte 246 promus.

Nos félicitations au jeune officier.

Fête de St-Urcisse

Il y avait deux ou trois ans que la fête du quartier St-Urcisse n'avait pas eu lieu.

Elle manquait au tableau des fêtes votives qui, chaque année, sont organisées.

Et les habitants du quartier, les amateurs de fêtes manifestaient du mécontentement.

La jeunesse de Saint-Urcisse a tenu à leur donner satisfaction.

Aussi bien, les organisateurs ont bien fait les choses.

Et c'est ainsi qu'on a pu apprécier la décoration de la place.

Comme jadis, les organisateurs l'avaient décorée de guirlandes de bûis qui étaient accrochées à des chênes ! Oui, c'était ainsi que l'on décorait les alentours de l'enceinte du bal.

Et puis, dimanche matin, les musiciens installés sur un camion bien fleuri, passèrent, accompagnés par les membres de la fête, dans les rues du quartier en jouant les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Les habitants du quartier de St-Urcisse ne ménagèrent pas les compliments aux organisateurs.

Ils les méritaient bien, la fête, en effet, fut très réussie.

Les illuminations, le soir, furent superbes, et un orchestre composé d'excellents musiciens joua jusqu'à minuit tout le répertoire des danses modernes et anciennes, pour le grand plaisir des nombreux couples qui s'étaient rendus place Saint-Urcisse, mais surtout sur les quais.

Les spectateurs qui étaient venus en foule manifestèrent leur satisfaction de la bonne soirée qu'ils avaient passée.

Malheureusement, lundi soir, le « ray de bote » fut contrarié par les mauvais temps.

Vers 9 heures, le temps ne fut pas favorable. Il y eut du tonnerre, de la pluie.

La fête eut lieu, quand même, après l'orage, seulement la foule ne fut pas nombreuse. Ce fut une réelle déconvenue pour la jeunesse et pour tous ceux qui voulaient profiter d'une bonne soirée.

Mais que les organisateurs ne s'en fassent pas. Ils ont droit à des félicitations.

AVIS

La Compagnie du Bourbonnais (Usine à Gaz et Electricité de Cahors) a l'honneur d'informer ses clients que les prix suivants seront applicables pour le Gaz à partir du 1^{er} septembre 1930, jusqu'au 28 février 1931 :

1 fr. 05 le mètre cube pour tous usages autres qu'un usage industriel.

1 fr. 05 le mètre cube pour usages industriels.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Réunion de la Commission de Rugby ce soir, 19 août, au siège Café Ti-voli.

Ordre du jour : organisation et calendrier de la saison, Rugby 1930-31. Les personnes que le Rugby Cadurcien pourrait intéresser sont instamment priées d'assister à cette réunion préparatoire.

Le Secrétaire.

A SOUILLAC

Challenge Fernand Bizac. — Le vendredi 15 août, à 14 heures, ont eu lieu, au terrain de Pondailan, les épreuves du Challenge Fernand Bizac.

Voici les résultats : 100 mètres : 1. Chambrayne, de Périgueux ; 2. Coste, de Brive ; 3. Bertin, de Souillac ; 4. Fournier, de Sarlat.

200 mètres : 1. Couderc, de Souillac ;

2. Massa, de Brive ; 3. Allegui, de Périgueux ; 4. Montouquet, de Brive. 400 mètres : 1. Labrousse, de Périgueux ; 2. Mignon, de Brive ; 3. Valade, de Périgueux ; 4. Delmas, de Souillac. 800 mètres : 1. Buisson, de Périgueux ; 2. Vergnole, de Saint-Cyprien ; 3. Vidalin, de Périgueux ; 4. Balzerger, de Souillac.

1.500 mètres : 1. Lavandé, de Brive ; 2. Buisson, de Périgueux ; 3. Vigier, de Périgueux ; 4. Selve, de Sarlat. 5.000 mètres : 1. Faure, de Brive ; 3. m. 30 ; 2. Cros, de Souillac, 3 mètres 15 ; 3. Coste, de Brive, 3 m. 2 ; 4. Gaillard, de Sarlat, 2 m. 92.

En longueur : 1. Couderc, de Souillac, 6 m. 35 ; 2. Mignon, de Brive, 6 m. 27 ; 3. Coste, de Brive, 6 m. 26 ; 4. Bertin, de Souillac, 6 m. 26.

En hauteur : 1. Bertin, de Souillac, 1 m. 62 ; 2. Chambrayne, de Périgueux, 1 m. 57 ; 3. Enigé, de Périgueux, 1 m. 52 ; 4. Faure, de Brive, 1 m. 52.

Lancement — Poids : 1. Couderc, de Souillac, 10 mètres ; 2. Soulaïroix, de Souillac, 9 m. 83 ; 3. Faure, de Sarlat, 9 m. 43 ; 4. Brousse, de Sarlat, 8 m. 65.

Disque : 1. Couderc, de Souillac, 30 mètres 13 ; 2. Faure, de Sarlat, 29 m. 76 ; 3. Soulaïroix, de Souillac, 29 m. 73 ; 4. Déthomas, de Périgueux, 26 m. 53.

Classement général. — 1. L'équipe de Souillac, 35 points ; 2. L'équipe de Périgueux, 32 points ; 3. L'équipe de Brive, 30 points ; 4. L'équipe de Sarlat, 9 points ; 5. L'équipe de Saint-Cyprien, 4 points.

Dès la clôture des épreuves, les joueurs se sont rendus sur la place du Puits, où a eu lieu la distribution des lots aux lauréats.

Ces lots très intéressants, avaient été exposés dans les vitrines de M. Montouquet, vice-président de l'Union Sportive Souillaise.

ON DEMANDE

DES APPRENTIS

à l'imprimerie du

Journal du Lot

Vol

Plainte a été portée contre le nommé Célestin C... 42 ans, domicilié à Figeac, qui est inculpé de vol.

Une enquête a été ouverte.

Coups et blessures

Deux soldats G... et H... seront poursuivis pour coups et blessures.

A la suite d'une discussion, ils se sont pris de querelle et une rixe a eu lieu. La police est intervenue et a dressé procès-verbal.

Blessures par imprudence

Un propriétaire de Laburgade, inculpé de blessures par imprudence comparaitra devant le tribunal correctionnel.

T. S. F.

RADIO-QUERCY

3, rue du Portail-Alban

Arrondissement de Cahors

Crayssac

En villégiature. — M. et Mme Gé-lis Alphonse sont venus pour passer quelques mois à Crayssac où doit avoir lieu le mariage de leur fils Pierre avec Mlle Madeleine Milot, de Beauchamp (Seine-et-Oise). Ils sont accompagnés de M. et Mme Pouly, Mme Martin, tous de Paris.

Téléphone. — Les travaux d'installation de la ligne téléphonique parisiens terminés, nous espérons que l'administration des P. T. T. voudra bien hâter l'ouverture de la cabine au public.

Montgesty

Entre chasseurs. — Les chasseurs de notre commune ont été assez fauchement impressionnés par l'annonce des propriétaires et chasseurs de Catus interdisant à tous les étrangers à leur commune, sans distinction semble-t-il, de chasser sur son territoire.

L'association des chasseurs de Montgesty voudrait bien savoir si cette interdiction concerne ses adhérents pour que, le cas échéant, elle puisse donner à son garde-chasse des instructions en conséquence.

Nous rappelons que la chasse est interdite sur le territoire de notre commune à tous chasseurs étrangers autres que ceux des communes limitrophes.

Marmillac

Accident. — M. Garrigou, propriétaire, ancien maire de Marmillac, se rendait, en voiture, à Cazals, lorsqu'un essieu de la voiture se rompit.

M. Garrigou tomba sur le sol et fut blessé à une jambe.

Son état n'est pas grave. Tous nos vœux de prompt rétablissement.

Calvignac

Fête locale. — Voici le programme : Samedi 23 août, à 19 heures, réception de la musique ; à 20 heures, apéritif-concert, tour de ville en musique, abude aux autorités ; à 21 h. 30, bal d'ouverture ; à 24 heures, farandole.

Dimanche 24 août, à 8 heures, réception des invités à la gare ; à 10 h. salut au monument aux morts et dépôt d'une gerbe de fleurs ; à 11 heures, distribution des bouquets aux jeunes filles ; à 12 heures, apéritif-concert ; à 16 heures, ouverture du bal de jour ; à 17 heures, concours de ballonnets, nombreux prix, fête foraine, distractions nombreuses et variées ; à 20 h. clôture du bal de jour par une farandole endiablée ; à 22 heures, illumination électrique de la place publique, grand bal de nuit, bataille de confetti, départ du ballon « le Marceau » ; à 24 heures, clôture du bal ; farandole traditionnelle ; à 24 h. 30, touril aux quartiers d'oeufs.

Lundi 25 août, à 8 heures, aubade

aux habitants ; à 10 h. 30, grand bal de jour, jeux pour les enfants sur la place, jeux de la cruche, de la ficelle ; course en sacs, aux œufs (nombreux prix) ; à 16 heures, bal de jour, course locale de bicyclettes ; parcours : 7 kilomètres. Prix : 20 fr., 10 fr., 5 fr. A 19 heures, départ du ballon « le Roi des Aïres » ; à 20 heures, apéritif-concert ; à 21 heures, bal de nuit ; à 24 heures, clôture de la fête par une farandole d'adieu ; réveillon à l'eau de Vichy.

Mardi 26 août, déjeuner aux escarots. Un orchestre de choix prêtera son concours pendant la durée des fêtes.

St-Martin-Labouval

Électrification. — Depuis déjà quelques jours, nous n'avons plus de nouvelles du projet d'électrification de notre commune qui fait partie, dans ce but, d'un syndicat intercommunal. Nous voulons cependant espérer que le projet en question n'est pas abandonné et que nous pourrions bénéficier de la lumière électrique d'ici les longues veillées d'hiver. Bien que les compagnies d'électricité aient pour principe d'éclairer les agglomérations proprement dites avant les hameaux situés en dehors et les maisons isolées qu'il est convenu d'appeler les « écarts », il serait fort utile que ces mêmes « écarts » ne soient pas trop longtemps oubliés dans la distribution de l'énergie électrique.

Nous comptons d'ailleurs que notre conseil municipal fera, comme par le passé, le nécessaire pour que la commune entière soit enfin dotée d'une installation électrique digne d'elle.

St-Pantaléon

La série des vols recommence. — Bien que la saison hivernale soit encore assez éloignée, les trappeurs de cliapiers se sont déjà mis en campagne et c'est ainsi que, dans la nuit de vendredi dernier, ils ont commencé leurs exploits.

Samedi matin, Mme Eloi Loubières, propriétaire au lieu dit Lacanal, en procédant au ravitaillement de ses lapins, constata avec stupeur qu'un de ses cliapiers avait été visité et qu'on lui avait soustrait neuf lapins âgés de deux mois.

Comme fiche de consolation, les voleurs crurent bon de lui laisser pour compte la mère des lapereaux, sans doute, pour qu'elle puisse remonter son cliapiers afin qu'à leur prochaine tournée, il leur fût possible de remplir copieusement leur carnassière.

Notre contrée est infectée d'indésirables qui font, malheureusement, trop souvent, parler d'eux et qu'il a été, jusqu'ici, impossible de découvrir malgré les nombreuses et minutieuses enquêtes auxquelles s'est livrée la gendarmerie.

Pour qu'il soit mis fin à ces nombreux larcins nocturnes, il importe que les investigations de la maréchaussée soient, en tous points, utiles, secondées, et, pour qu'elles puissent donner de bons résultats, il appartient, à tous ceux qui possèdent des éléments susceptibles de la mettre sur la piste des coupables à les lui livrer sans hésitation.

Il est de toute nécessité pour la quiétude des habitants de la région, que ces malandrins soient, sans retard, appréhendés et mis hors de nature.

Puy-l'Évêque

Obsèques. — Nous avons eu le regret d'annoncer la mort de M. Lafage, ancien adjoint technique des Ponts et Chaussées à Cahors, et ancien conseiller municipal de Puy-l'Évêque.

Ses obsèques civiles ont été célébrées samedi matin à Puy-l'Évêque. Une foule considérable avait tenu à suivre le convoi funéraire.

Au cimetière, en termes éloquentes empreints d'une poignante émotion, les derniers adieux lui furent adressés ; d'abord par M. Niel, ingénieur des travaux publics, au nom du personnel des bureaux de Cahors, qui retraça sa laborieuse carrière ; ensuite, par notre ami Lamoure, au nom des républicains de Puy-l'Évêque et du parti socialiste ; et enfin par M. Molinié, de Cahors, au nom de la loge maçonnique « Le Phare du Quercy ».

Nous renouvelons à la famille nos bien sincères condoléances.

Prayssac

Accident. — M. Poulanges, demeurant à Prayssac, étant à la pêche, se tenait sur la chaussée de Meyne.

Par suite d'un faux mouvement, il glissa et tomba. Au cours de la chute, il se fractura une jambe.

Nous souhaitons que cet accident n'aura pas de suites graves.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foire du 15. — Malgré les travaux pressants de la saison, notre foire du 15 août qui s'est tenue le 16 à cause des fêtes de l'Assomption fut d'une importance exceptionnelle.

Le Champ de foire pourtant d'une surface considérable était complètement garni dans ses divers emplacements et les transactions ont été très actives et nombreuses avec une augmentation sensible des cours.

Sur les marchés de l'intérieur et notamment place Vival une foule compacte n'a cessé de circuler dès la première heure et les magasins et débits ont vu circuler une clientèle sans cesse renouvelée.

En résumé, journée très intéressante pour les commerçants et les producteurs de la région ainsi que pour les visiteurs qui venus de loin ont pu trouver à faire tous les approvisionnements désirés.

Mercerie du 16 août 1930. — Blé, le double décalitre, 26 à 27 fr. ; avoine, le double décalitre, 8 à 9 fr. ; pommes de terre, le double décalitre, 8 à 9 fr. ; œufs, 5 fr. 25, la douzaine ; beurre, 20 à 21 fr., le kilo ; poules, 12 fr., le kilo ; poulets, 13 fr., le kilo ; lapins, 6 fr. 50, le kilo ; oisons, 30 à 35 fr. pièce ; pigeons, 8 fr. la paire ; bœufs, 690 fr., les 100 kilos ; veaux, 850 fr., les 100 kilos ; moutons, 600 fr., les 100 kilos ; porcs, 800 fr., les 100 kilos.

Cajarc

Conseil municipal. — Séance du 10 août 1930. Avant d'ouvrir la séance, M. Andrieu, maire, dit qu'il remercie bien sincèrement les membres du Conseil d'avoir assisté en corps aux obsèques de Mme Andrieu, son épouse et qu'il se garde bien d'oublier la marque de sympathie que lui ont donné ses collègues du Conseil.

M. Gazeau est nommé secrétaire. La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne donne lieu à aucune observation. M. le maire donne lecture de la lettre de l'Administrateur-délégué de la Société électrique concessionnaire de l'éclairage de Cajarc et du projet de construction des lignes devant desservir Gaillac et Andressac.

Le montant de la dépense atteindrait le chiffre de 75.000 fr. non compris la ligne à haute tension que la Société prendrait à sa charge. L'Etat intervenant de moitié, il resterait 37.500 fr. à la charge de la ville ou des particuliers. La ville étant déjà intervenue pour 7000 fr. pour que la ligne à haute tension passe par Gaillac, ne saurait dépasser une certaine somme. De nouvelles propositions seront incessamment faites par la société électrique et elles seront soumises aux particuliers. Il y a donc lieu, dit M. le Maire, à surseoir pour prendre une décision.

Le conseil est de cet avis. M. Mauriel secrétaire-général du Comité agricole demande au conseil d'accorder une subvention destinée à récompenser les fêtes du concours du 7 septembre. Le conseil vote un crédit de 500 fr. sous le bénéfice des observations faites par MM. Barrés et Marty.

M. le Maire donne connaissance des lettres de M. le Préfet annonçant une subvention de 3.000 fr. pour les dommages causés par les intempéries de 1929 et une de 5.000 fr. pour les inondations de 1930 ; il énumère les conditions dans lesquelles les intéressés pourront toucher ces subventions.

Le conseil émet le vœu que le wagon de voyageurs ajouté les jours de foire, au train de 13 heures, le soit journellement. Il vote ensuite un crédit de 200 fr. pour offrir un vin d'honneur au jury du Concours agricole, un autre de 300 fr. pour les fêtes votives et une subvention à la société des anciens combattants. Les budgets supplémentaires de 1929 et primitif de 1930, sont votés par le conseil.

La séance est levée à 18 heures.

Concours agricole. — Le concours agricole du 7 septembre promet d'avoir beaucoup de succès.

Nous sommes informés que, non seulement des communes du canton de Cajarc, mais encore de celles des cantons limitrophes, il y aura un certain nombre d'exposants et de nombreux visiteurs.

Ajoutons à cela que des démarches sont entreprises pour que les communes de l'Aveyron voisines du canton de Cajarc, soient autorisées à prendre part au concours.

Nous ne doutons pas que, dans ces conditions, le concours de Cajarc ait un brillant succès.

Arrondissement de Gourdon

Martel

Nécrologie. — Samedi matin, ont été célébrées les obsèques de Mme Durieux, veuve du regretté docteur Durieux et mère de M. Durieux, conseiller municipal de Martel.

Mme Durieux était âgée de 63 ans ; sa mort a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui connaissaient Mme Durieux et la famille.

Une foule nombreuse a assisté aux obsèques.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Quatre-Routes

Accident d'auto. — Dernièrement, M. Labro, avocat au barreau de Paris, en villégiature à Bagnac (Lot), se rendait à Decazeville, pilotant une 20 CV., lorsque arrivé au lieu dit « les Quatre-Routes », il fut tamponné par une autre voiture qui descendait à toute allure la côte de Montredon.

Par suite de la collision, un marchepied et une aile arrière de l'auto de M. Labro furent brisés, tandis que l'autre voiture avait ses phares brisés et son pont arrière tordu.

Les dégâts n'ont été que matériels.

Sarracazac-l'Hôpital-St-Jean

Mariages. — Ces jours derniers ont été célébrés dans notre commune les mariages de deux de nos sympathiques compatriotes ; celui de M. Jean Magne, coiffeur, et de Mlle Yvonne Isaac.

Le premier s'est uni à Mlle Mireille Lecordonnier, domiciliée à Villeneuve-sur-Lot, et la deuxième avec M. Emile Bonafant, domicilié à Gourdon (Lot).

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac

Accident de bicyclette. — Dimanche soir, vers 19 heures, le jeune André Jomlard, du village d'Albecassac près Salviac, se rendait à son domicile après avoir effectué les commissions qui lui avaient été assignées par ses parents. Par suite d'une cause qui n'est pas encore expliquée, notre jeune homme tomba lourdement sur la route à la sortie de la ville et se blessa assez grièvement au visage.

Il fut conduit à la pharmacie Lagard où les soins appropriés à son état lui furent aussitôt donnés.

M. Lagard en raison de l'état du jeune homme le transporta à son domicile à l'aide de sa voiture.

Nous souhaitons de prompt rétablissement.

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. le Docteur Elie Malbec vient d'obtenir une médaille de vermeil pour soins gratuits donnés aux militaires de la gendarmerie.

A cette occasion nous lui présentons nos bien sincères félicitations.

Thédirac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Clémentine Rouchou, survenue dans le département de l'Yonne.

Mme Clémentine Rouchou était une fille de M. Magne, l'honorable conseiller municipal de Thédirac.

La dépouille mortelle a été ramenée à Thédirac où l'inhumation a eu lieu au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis.

Nous prions M. Magne et la famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

La foire annuelle. — La foire annuelle de Caminel qui vient de se tenir, a été tout aussi fréquentée que l'an dernier.

On se rendait jadis à charrettes à ânes à ladite foire, ou à dos de mulet. Maintenant les temps sont changés,

on rencontre partout, à la lisière des bois, de somptueuses limousines.

Les touristes qui séjournent chez nous se doivent de se rendre aux foires de Caminel, Thédirac, Millac et Dégagnazès. Il est vrai de dire que ce sont surtout des fêtes foraines.

Il y a du bétail, surtout des chevaux, des dindons, mais surtout des melons.

Cette année les melons sont rares, mais si le temps est clémente, la foire de Dégagnazès ne perdra pas sa vieille réputation de foire aux melons.

Ces foires ressemblent aux vieilles foires d'autrefois qui se tiennent encore aux Loges, à Saint-Germain, mais chez nous il n'y a pas d'apprêt, tout est naturel, le pittoresque est des plus curieux.

D'après la légende, Caminel « serait le centre du monde » ; au Dégagnazès il y a un pèlerinage célèbre. Et tout cela est très bien pour attirer les foules.

De grands tournois de quilles ont lieu en ces villages, les plus habiles joueurs s'y donnent rendez-vous, les enjeux atteignent des sommes très élevées.

La foire de Caminel vient d'avoir lieu ; celle de Millac aura lieu le 26 août et Dégagnazès le 9 septembre.

Ce sera la clôture pour nos fêtes-foires en plein air.

Souillac

Fêtes des 13, 14 et 15 septembre. — Le comité des fêtes de Souillac fait connaître que les quêtes organisées en vue de la manifestation prochaine ont donné un heureux résultat. Il remercie les généreux donateurs qui ont si bien compris l'effort qui a été fait en faveur du bon renom de Souillac et espère que les quelques retardataires n'auront pas le geste moins large.

Dès la clôture des quêtes, il sera procédé à l'élaboration du programme qui, comme nous l'avons dit précédemment, sera des plus nourris.

Challenge. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Vayrac

Publication de mariage. — M. Bialgues Jean-Baptiste, demeurant à Labrousse et Mlle Lacoste Marie-Antoinette demeurant au Ségalat de Bétaillé.

Nous adressons aux futurs époux nos vœux de bonheur.

Battage. — Depuis quelques jours, le battage du blé est commencé dans notre commune, les propriétaires ne sont pas contents car le rendement est médiocre et la qualité des grains inférieure, les entrepreneurs de battage ont fixé le prix à 55 francs l'heure.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de foie de Morue

PRIX DU FLACON : 1-3 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Renseignements

Aéronautique militaire

En vue de permettre aux jeunes gens désireux de servir dans l'aéronautique militaire en qualité de spécialistes, le Ministre de l'Air, fait connaître ce qui suit :

a) Engagements au centre d'instruction des spécialistes de Bordeaux (mécanicien d'aéronautique).

En 1930, le Ministre de l'Air acceptera un certain nombre d'engagés à long terme (minimum 4 ans), désireux d'être instruits au centre d'instruction des spécialistes de l'aviation à Bordeaux, en vue d'être préparés aux examens du Brevet Supérieur de mécanicien d'aéronautique (aviation).

Outre les avantages ordinaires réservés à tous les engagés, ils bénéficieront, après l'obtention de ce brevet de primes journalières, qui le jour où ils dépassent la durée légale du service, atteignent de 3 fr. à 8 fr. 50 selon le grade.

Pour tous les renseignements les candidats devront s'adresser au commandant du centre d'instruction des spécialistes de l'Aviation à Bordeaux, en lui fournissant les références d'instructions générales et les certificats ou références professionnelles dont ils sont détenteurs.

b) Engagements à l'École militaire et d'application de l'aéronautique à Versailles, Électricité et T. S. F.

Les jeunes qui désirent acquérir de sérieuses connaissances théoriques et pratiques en électricité et T. S. F. peuvent profiter des facilités particulièrement intéressantes que leur offre l'aéronautique militaire.

En 1930, le Ministre de l'Air acceptera un certain nombre d'engagés à long terme (minimum 4 ans), désireux d'être instruits à l'École militaire de Versailles, en vue d'être préparés aux examens du Brevet militaire supérieur de mécanicien d'aéronautique.

Outre, les avantages ordinaires réservés à tous les engagés ils bénéficieront après l'obtention de ce brevet de primes journalières qui le jour où ils dépassent la durée légale du service atteignent de 3 fr. 50 à 8 fr. 50 selon le grade.

Pour tous renseignements les candidats devront s'adresser au Commandant de l'École militaire et d'application de Versailles, en lui fournissant les références d'instruction générale et les certificats ou références professionnelles dont ils sont détenteurs.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

La réforme électorale en Allemagne

Dans la séance d'hier, le Cabinet du Reich a examiné le projet de réforme électorale.

Ce projet est présenté par M. Wirth, ministre de l'Intérieur.

Les circonscriptions électorales seraient, alors, de 162.

Ce projet sera soumis au Reichstag après les élections de septembre.

Le chômage aux Etats-Unis

Cinq mille chômeurs, hommes et femmes, ont assiégé l'office municipal de placement à New-York, afin de se faire embaucher, depuis les premières heures du jour, à 5 heures.

Une bagarre s'est produite et plusieurs personnes ont été blessées, malgré les efforts de la police.

Quand l'office s'ouvrit, 5 personnes seulement ont trouvé du travail.

En Ukraine

Une révolte de paysans a éclaté, il y a 3 jours en Ukraine où des réquisitions de blé, sur l'ordre du Gouvernement ont été opérées avec une rigueur spéciale.

La Coopérative Militaire

DEMANDE
UNE VENDEUSE

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX

Réparation
Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard

M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

LA PART D'AMOUR

ROMAN
Par Gustave GUICHES

LA PASSION DE COURSAN

La sourde explosion de la porte cochère, le roulement doux de l'ascenseur. Minuit et demi. Elle rentrait. Il l'entendait refermer la porte, traverser l'antichambre, gagner l'escalier qui remontait vers sa chambre, et alors tout le cauchemar étouffant, tout le martyre des heures qui venaient de s'écouler s'abolissaient dans une bienheureuse détente du cœur et des nerfs. Il respirait. Il souriait. Il jubilait dans l'assurance que tout s'était passé honnêtement, une soirée familière au théâtre ou au music-hall, à laquelle Bracieux avait peut-être été convié, mais pour n'en prendre qu'une part convenable et permise, le tiers.

D'où lui venait soudain cette assurance ? Qu'est-ce qui la justifiait ? Il ne la discutait pas. Il lui suffisait de la savoir rentrée. Par le seul qu'elle regagnait sa chambre et allait dormir

non loin de lui, sous son toit, fidèle au foyer, sans qu'elle lui appartint, il la sentait tout de même redevenue sa femme.

Au claquement de doigts qui sonnaient pour lui le couvre-feu, Athos se levait, et le maître, escorté de son chien, se dirigeait vers l'escalier, rentrait, lui aussi, dans son appartement. Mais là aussitôt, dans cette solitude où ses regards, autour de lui, se heurtaient comme à des murs de prison, une force irrésistible l'empoignait et l'immobilisait, brûlant et oppressé. Il venait de subir toutes les savantes et horribles tortures de la jalouse et maintenant, il était en proie au plus illogique et au plus impitoyable désir. Le désir légitime ! La femme qu'il désirait si frénétiquement était la sienne, et cependant il savait qu'elle lui restait interdite par un inviolable refus ! Au premier soir de son mariage, il l'avait pourtant possédée, et le souvenir de cette possession, même imparfaite, était si embrasant qu'il sentait tout son être tendu vers elle dans l'appel et la supplication.

S'il osait, pourtant !... S'il osait être exigeant, violent, comme le lui avait conseillé Delaul, en lui assurant que ce serait là le salut !...

A quoi bon oser ? se répondait-il. Ne trouverait-il pas la porte consignée et fermée au verrou ? Pourtant, un soir, il osa. Tremblant, il toucha la poignée, la tournant avec une douceur persuasive et qui lui semblait obéir jusqu'à l'instant précis, se disait-il, où

la poussée allait se heurter à l'obstacle d'une porte intérieurement close. Or, la porte céda et doucement s'ouvrit.

Devant cette instantanée obéissance à son timide : « Sésame, ouvre-toi ! » il fut si abasourdi que son cœur, bondissant jusqu'à sa gorge, il se sentit chanceler, près de tomber, renversé par la stupeur devant cet imprévu. Elle ne craignait donc pas sa venue ? Elle ne se défendait pas ?... Était-ce possible ?...

Allait-il avoir le courage de s'insérer dans son sommeil ?... Et, restant son souffle, tâtonnant à travers les masses informes des meubles s'estompant sous la veilleuse qui engraisait à peine les ténèbres, il avançait, à la merci d'une maladresse, d'un choc, de la chute d'un objet. Il avançait pourtant. Il voyait se rapprocher le but et il tendait des mains d'aveugle vers l'allongement blanc du lit quand, brusquement, la dormeuse se retournant sous la couverture, il fut saisi d'un tel effroi qu'il déguerpit, affolé, se gardant, d'instinct, contre les obstacles déjà évités, et détalant dans une fuite de cambrioleur poursuivi.

Mais lorsque, près de rentrer dans son appartement, furieux de cette lâche panique, il se retourna et courut vers la chambre de Denise, cette fois armé d'une volonté irrésistible, il se heurta contre une porte immuable, condamnée, et que, maintenant, fermait l'implacable verrou.

Alors, regagnant sa solitude et, le long de son chien, se coulant dans son

lit, il avait longtemps mordu à pleins dents le drap pour haillonner sa douleur et étouffer ses sanglots.

L'IMPASSE

Deux images s'affrontaient en lui et se combattaient avec une infatigable fureur. L'une, impitoyablement horrible, lui « visionnait » tout le passionné et luxurieux déroulement de l'amour que lui arrachait Denise pour le jeter aux bras de son amant. L'autre, réparatrice et triomphante, opposait à cet obsession cauchemardesque, les splendides phases magnifiant la victoire du film intégral qui lui assurait par l'enthousiasme, la définitive conquête de sa femme.

Jamais cette candide foi n'avait bronché en lui. Même la présentation de quelques bons « parlants », même le succès des premiers films sonores ne l'avaient inquiété.

Seulement, le temps passait, et maintenant, dans cette course effrénée des deux images, l'illusion n'était plus possible : Bracieux triomphait.

Réduit par la plus harcelante torture à l'incapacité de travailler, lui, Coursan ne pouvait plus être prêt pour le jour au lendemain duquel sa vie serait brisée. Dans une quinzaine serait irrévocablement célébré le mariage de Madeleine et de Pierre. Or, il savait qu'aussitôt après, Denise lui réclamerait sa liberté, et que, si un refus lui était opposé, elle quitterait la maison.

Deux mois lui étaient encore indispensables pour mettre au point et présenter le « film intégral ». Que faire ? Comment les obtenir ? Les demander à Pierre ? Les fiancailles publiées, la date du mariage irrévocablement fixée, tous les préparatifs, les moindres détails de la double cérémonie réglés, les invitations officielles à la veille d'être lancées, demander à Pierre de lui rendre cette parole d'honneur par laquelle il s'était engagé à ce que nul obstacle ne fût suscité, nul retard n'intervînt ? Pierre, à coup sûr, refuserait catégoriquement, irrévocablement. Passer outre ? Madeleine étant mineure, lui refuser son consentement et gagner du temps en exigeant les sommations ? S'il osait venir à cette extrémité, aussi résolu l'un que l'autre, les deux fiancés n'hésiteraient pas, cette fois, devant le scandale d'un enlèvement qui forcerait Coursan à vouloir plus immédiatement encore la célébration de leur mariage...

Il venait d'échapper à une joyeuse troupe de girls qui envahissaient le studio pour la mise en scène d'un spectacle dansant et, seul, dans son bureau il se forçait à envisager, à vouloir cette démarche auprès de Pierre. Et, se sachant redouté au moins autant qu'aimé de son neveu, il se persuadait qu'il ne parviendrait à l'émouvoir ou à terroriser sa résistance et à lui imposer sa volonté, qu'il sentait terrible et assez puissante pour briser tout obstacle...

Brusquement, la porte s'ouvrit et Delaul, faisant irruption, affolé et haletant comme s'il avait escaladé d'un élan les cent cinquante marches d'un escalier à pic, exhalait : — En voilà assez !... C'est à devenir fou !... Cette Malin !... cette femme ridicule, odieuse, insupportable, rend tout impossible ! Et si ça ne change pas immédiatement, j'arrête le travail et le film ne sortira pas !... — A ce dernier choc, qu'il sentait précéder l'attaque, déjà congestionné, Coursan secoua la tête et, d'un grognement furieux, répondit : — Qu'est-ce que tu veux que ça me fasse ?... — Delaul gloussa, comme s'il s'étouffait : — Quoi ?... Quoi ?... Tu es fou !... Qu'est-ce que tu veux que ça te fasse ?... Tu oses dire ça ?... Tu vis à ce point enfermé dans la monomanie du « film intégral » que tu te fiches d'imposer à tes actionnaires un désastre pareil !... Il y a trois millions engagés sur ce film. Il y a huit cent mille francs dont je suis responsable. Il y a mon intérêt d'auteur, mon nom !... J'entends défendre ça, et c'est pourquoi je viens te dire qu'il faut agir tout de suite et remplacer cette femme immédiatement !... La voix encore contenue : (A suivre),

EXCURSIONS EN QUERCY NOUVEAU CIRCUIT Cahors, Rocamadour, Padirac Cabrerets et Cahors

Départ : tous les jeudis, à 7 heures, devant l'Hôtel de Ville, avec une voiture neuve à 10 places. Très confortable.

Se faire inscrire soit au Syndicat d'Initiative, à l'Hôtel de Ville, soit chez M. Teysdre, 6, rue de la Chartruse, à Cahors.

En dehors du jeudi d'autres excursions pourront être organisées sur demande faite à l'avance.

ON DEMANDE Voyageur en Mercerie pour le département du Lot

S'adresser : Mercerie en Gros, F. S. LANIE, 4, rue Gustave-Larroumet, à Cahors.

A VENDRE UNE CUVE contenant 12 barriques Bonne occasion

S'adresser à M. BOUTARIC, à Cabessut, près de la gare.

ETUDE DE MAÎTRE JEAN FABRE, NOTAIRE A CAHORS

Dissolution de Société

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le six août mil neuf cent trente, enregistré à Cahors (A.C.) le sept du même mois, volume 702, folio 5, numéro 28, volume 702, folio 5, numéro 28, FEYDEL et Compagnie, dont le siège était à Cahors, rue Domini, numéro 3, ayant pour objet l'exploitation d'une entreprise cinématographique à Cahors, A été dissoute à compter du quinze juin mil neuf cent trente par expiration de durée, et tout l'actif social conservé par Monsieur Alcide FEYDEL, l'un des associés.

Le Société en question a été déposée à chacun des greffes de la Justice de Paix du canton nord et du Tribunal de Commerce de Cahors, le dix-huit août mil neuf cent trente.

Pour insertion : Signé : J. FABRE.

ETUDE DE MAÎTRE JEAN FABRE, NOTAIRE A CAHORS

Cession de droits sociaux

Suivant contrat reçu par Maître

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

dernier	Cours du 8 août	Cours du 14 août
Fonds d'Etat		
3 0/0	83	88 60
3 0/0 amortissable	85	88
3 1/2 0/0 (id.)	85	88
5 0/0	100 95	100 90
4 0/0 1917	101 75	101 75
5 0/0 1918	100 75	100 50
5 0/0 1920 amort.	135 25	135 75
5 0/0 1920	102 50	102 80
4 0/0 1925	125 40	129 75
6 0/0 1927 amort.	105 50	105 50
5 0/0 1928	103 50	103 55
B. du Tr. 5 0/0 1924	720	720
B. du Tr. 7 0/0 1925	565	569 50
B. du Tr. 7 0/0 1927	564	564
Crédit National		
5 0/0 1919	614	615
Obl. 5 0/0 1920	545	543
6 0/0 1921	560	555
Bons décen. 6 0/0 nov.	520	520
6 0/0 nov.	547	545
6 0/0 janv. 1923	550	550
6 0/0 janv. 1924	560	567
6 0/0 janv. 1925	565	566
Crédit Foncier		
Communes 1879	494	488
1880	501	497
1891	329	334
1892	378	380
1893	365	370
1896	401	402
1902	202	202
1920 lib.	505	506
1921 lib.	519	519
1922 lib.	517	520
1923	516	516
1924	516	510
Fonciers 1879 3 0/0	500	510
1883 3 0/0	382	385
1895 3 0/0	381	383
1903 3 0/0	405	402
1909 3 0/0	499	501 50
1913 3 1/2 0/0	410	414
1915 3 0/0	458	456
1917 3 0/0 lib.	305	309
Ville de Paris		
1871 3 0/0	384	50 387
1876 3 0/0	497	495
1878	483	486
1893 3 1/2 0/0	303	299
1894-1895	292	291
1898 3 0/0	365	368
1899 3 0/0	354	357
1902 3 0/0	370	372
1906 3 1/4 0/0	398	395
1910 3 3/4 0/0	344	341
1913 3 0/0	306	310
1915 3 0/0	272	271
1919 lib.	500	503
Décaennal 1923	518	519
1924	516	520
1925	520	521
1926 5 1/2	511	511
1927 5 0/0	508	508

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: L. PARAZINES.

ETUDE DE M. René BILLIÈRES

AVOUE A CAHORS
63, Boulevard Gambetta

JUGEMENT DE DIVORCE

Assistance judiciaire du 9 décembre 1925

D'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de première instance du Lot, le six juin mil neuf cent trente, enregistré et signifié.

Au profit de Madame Marie-Léonie PRADINES, épouse du sieur Louis FREJAVILLE, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais résidant en fait à Cahors, rue Nationale, N° 49.

Contre le dit sieur Louis FREJAVILLE, ancien restaurateur, demeuré à Cahors, rue des Boulevards, N° 9, actuellement sans domicile, ni résidence connus.

Il appert :

que le divorce a été prononcé entre les époux FREJAVILLE-PRADINES, à la requête de la femme et aux torts et griefs du mari.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de première instance du Lot, enregistrée, et ce conformément aux dispositions de l'article 247, paragraphe 3 du Code civil.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné :

R. BILLIÈRES.

ETUDE DE M. François DIDIER

AVOUE A CAHORS
41, Boulevard Gambetta

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'ADOPTION

ASSISTANCE JUDICIAIRE
Décision du 17 février 1930

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil du Lot, le six juin mil neuf cent trente, en la cause de Monsieur FABRE Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman, horloger, demeurant à Cahors, 12, rue St-James.

Demandeur par Maître DIDIER, Avoué.

En présence de Monsieur le Procureur de la République.

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

Le Tribunal, ou Monsieur DE GOMBAULT, Juge commissaire, en son rapport, ou Maître DIDIER,

avoué, dans l'intérêt de l'adoptant, ou Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions, après s'être procuré les renseignements convenables, avoir vérifié si toutes les conditions de la loi sont remplies et s'être assuré si la personne qui se propose d'adopter jouit d'une bonne réputation, après en avoir délibéré, homologue en partie l'acte d'adoption reçu par Maître BOUYS-SOU, notaire à Cahors, le quinze juin mil neuf cent vingt sept. En conséquence dit qu'il y a lieu à adoption par le sieur FABRE Paulin-Jean-Louis-Anne-Herman, en faveur du jeune Henri-André BALAGUERIE, mais dit au contraire qu'il n'y a pas lieu à adoption par le dit sieur FABRE de la demoiselle Albanie BALAGUERIE, dit que le jeune Henri-André BALAGUERIE ajoutera à son nom celui de l'adoptant et s'appellera désormais BALAGUERIE-FABRE. Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'état civil de la ville de Cahors et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de BALAGUERIE Henri-André, tant sur les registres de la dite ville que sur ceux déposés au Greffe du présent Tribunal, signé: MALRIEU-MAGNE.

Cahors, le 18 août 1930.

Signé: F. DIDIER

Chemin de fer de Paris à Orléans

Circuits en autocar dans le Quercy au départ de ROCAMADOUR (Gare)

Circuit A. — Du 2 juillet au 29 septembre 1930.

Lundi, mercredi, vendredi. Départ 10 h. — Rocamadour-Ville, Calès, Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, St-Sozy, Meyronne, retour vers 19 h.

Prix du transport: 30 fr. par place.

Circuit B — du 1^{er} juillet au 50 septembre.

Mardi, jeudi, Samedi. Départ 10 h. — Alvignac, Gouffre de Padirac, Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Saint-Céré, Grotte de Presque, Gramat, retour vers 19 h.

Prix du transport: 40 fr. par place.

Circuit C. — Du 1^{er} juillet au 16 septembre. (Tous les mardis)

1^{er} jour. — Rocamadour-Gare départ 8 h. 15, Rocamadour-Ville, Couzou, Cabrerets, St-Cirq-la-Popie, Cahors (déjeuner), Luzech, Bonaguil, Cazals, Domme (coucher).

2^e jour. — Domme départ 8 h. 15, Beynac, St-Cyprien, Les Eyzies (déjeuner), Sarlat, Souillac, Meyronne, Rocamadour-Gare.

Prix du transport (voyage complet) 180 fr.

Le nombre des places est limité. Location aux guichets de la gare de Rocamadour, ou aux bureaux de la

Société des Autocars Rocamadour-Padirac à Rocamadour-Gare et Rocamadour-Ville.

Le voyage de six jours en autocar de ROCAMADOUR à ROCAMADOUR par les GORGES du TARN

Départ de Rocamadour tous les dimanches, lundis et mardis, du 1^{er} juillet au 16 septembre 1930.

(Départ facultatif le mercredi du 2 juillet au 17 septembre).

1^{re} journée: Rocamadour, Gouffre de Padirac, St-Céré, Figeac, Matus; 2^e journée: Matus, Conques, Entraygues, Estaing, Rodez, Bozouls, Espalion;

3^e journée: Espalion, Ste-Enimie, descente du Tarn en barque de la Malène au cirque des Baumes, Le Rozier;

4^e journée: Le Rozier, Meyrueis, Aven Armand, Millau, St-Rome-du-Tarn, Valence d'Albigeois, Albi;

5^e journée: Albi, Cordes, Villefranche-de-Rouergue, Cajarc, St-Cirq-la-Popie, Cahors;

6^e journée: Cahors, Vallée du Lot, Cabrerets, Vallée du Célé, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet: 445 francs (supplément de 12 fr. pour le trajet en barque dans les gorges du Tarn).

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, à la Maison du Tourisme, 53, avenue George-V, à Paris, ou à M. Lalo, à Gramat (Lot).

La route des Monts d'Auvergne en autocar au départ de ROCAMADOUR (Lot) (du 7 juillet au 15 septembre 1930)

Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et jeudis en août.

1^{er} jour. — Rocamadour-Gare départ 8 h. 15, Martel, Turenne, Brive, Tulle, Gimel (déjeuner), Egletons, St-Angel Bort, Tauves, La Bourboule (coucher);

2^e jour. — La Bourboule (départ 8 h. 45), le Mont-Dore, Murols, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Laveyssière, Le Lioran, Vic-sur-Cère, Aurillac (coucher);

3^e jour. — Aurillac (départ 8 h. 30), Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner), Ruines de Merle, Argentat, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet: 350 fr.

(Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles.)

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, Paris (IX^e), ou à la Société des Autocars Rocamadour-Padirac, à Rocamadour (Lot).

NE PARTEZ PAS EN VACANCES sans être muni de LIVRET-GUIDE OFFICIEL de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)

Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de Ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.

Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français.

France: 4 fr. 95. Etranger: 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

LE MAROC à moins de 45 heures de Paris

Touristes qui craignez les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35.

C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon: 14 francs. — Grandeur unique

SERVICE D'ÉTÉ 1930

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	22 31	10 16	17 18	19 50	21 10	10	
PARIS (Aust.) dép.	22 43	10 28	17 23	20 8	21 22		
LIMOGES (arrivé)	5 50	16 38	23 6	0 36	2 11	3 23	
LIMOGES (départ)	4 30	16 40	23 12	0 43	2 26	3 31	
BRIVE (arrivé)	7 15	18 22	0 48	2 12	4 12	5 13	
BRIVE (départ)	7 33	18 18	0 54	2 18	4 21	5 20	
Gignac-Cressensac	8 18	19 18	18 50	—	—	—	6 2
SOULLAC	8 42	19 17	24 19	10 20	38	—	—
CAZOULES	8 50	19 17	24 19	10 20	38	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9 56	14 17	49	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 16	14 24	18	—	—	—	—
GOURDON	9 31	14 40	18 24	19 37	21 46	—	5 27
Saint-Clair	9 40	14 49	18 34	—	—	—	—
Dégagnac	9 51	15 18	46	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 21	15 18	59	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 13	15 22	19	13	—	—	—
Espère	10 22	15 31	19 24	—	—	—	—
Pradines	10 29	15 38	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10 35	15 44	19 35	20 18	2 36	3 48	6 11
CAHORS (départ)	11 44	17 42	20 22	—	2 40	3 52	6 16
Sept-Ponts	11 54	17 54	—	—	—	—	7 25
Cieureac	12 8	18 11	—	—	—	—	7 52
Labenque	12 16	18 21	—	—	—	—	8 1
Causseac	12 53	19 1	—	—	—	—	8 38
MONTAUBAN arr.	13 28	19 40	—	—	3 41	4 50	8 21
TOULOUSE arr.	16 50	21 31	22 21	—	4 29	5 37	8 26

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	OMNIB.
TOULOUSE... d.	4 50	8 47	10 12	13 40	19 41	21	
MONTAUBAN d.	6 14	9 46	11	16 2	20 29	21 48	23 59
Causseac	6 55	10 27	—	16 41	20 54	—	—
Labenque	7 32	11 9	—	17 19	—	—	—
Cieureac	7 40	11 18	—	17 27	—	—	—
Sept-Ponts	7 51	11 30	—	17 38	—	—	—
CAHORS... (arr.)	7 59	11 38	11 59	17 46	21 36	22 47	0 34
CAHORS... (départ)	8 17	12 42	12 3	17 55	21 40	22 51	0 38
Pradines	8 24	12 49	—	18 2	—	—	1 2
Espère	8 32	12 58	—	18 10	—	—	—
St-Denis-Catus	8 46	13 13	—	18 23	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	8 59	13 27	—	18 36	—	—	—
Dégagnac	9 10	13 36	—	18 45	—	—	—
Saint-Clair	9 19	13 45	—	18 54	—	—	—
GOURDON (1)	9 37	14 3	12 46	19 9	22 25	—	—
Nozac	9 45	14 12	—	19 17	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 55	14 21	—	19 26	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	10 2	14 29	—	19 33	—	—	—
CAZOULES	10 8	14 35	—	19 39	—	—	—
SOULLAC	10 15	14 50	13 11	19 51	22 51	—	—
Gignac-Cressensac	10 25	15 20	—	20 21	—	—	—
BRIVE... (d.)	11 20	15 50	13 48	20 49	23 30	0 29	2 9
BRIVE... (arr.)	—	—	—	—	—	—	2 15
PARIS... (A.) arr.	—	—	—	—	—	—	2 46
PARIS... (O.) arr.	—	—	—	—	—	—	10 4

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées: consulter les indicateurs.

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 4 h. 22 et arrive à Brive à 7 heures

De Cahors à Libos

CAHORS	6 22	15 2	18 35	»
Pradines	6 29	15 10	18 43	»
Mercuès	6 38	15 19	18 52	»
Douelle (Arrêt)	6 42	15 23	18 56	»
Parnac	6 49	15 33	19 5	»
Luzech	6 55	15 39	19 13	»
Castelfranc	7 6	15 51	19 25	»
Prayssac (Arrêt)	7 10	15 55	19 29	»
Puy-l'Évêque	7 20	16 4	19 38	»
Duravel	7 27	16 11	19 46	»
Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54	»
Fumel	7 46	16 30	20 6	21 17
LIBOS	7 51	16 35	20 11	21 23

De Libos à Cahors

LIBOS... départ	6 27	9 22	14 25	18 14
Fumel	6 38	9 29	14 32	18 22
Soturac-Touzac	6 54	9 40	14 43	18 33
Duravel	7 5	9 47	14 50	18 40
Puy-l'Évêque	7 21	9 55	14 57	18 47
Prayssac (Arrêt)	7 35	10 4	15 6	18 56
Castelfranc	7 51	10 9	15 12	19 1
Luzech	8 12	10 20	15 24	19 14
Parnac	8 25	10 29	15 34	19 23
Douelle (Arrêt)	»	10 34	15 39	19 28
Mercuès	8 40	10 40	15 45	19 34
Pradines	8 52	10 48	15 53	19 42
CAHORS	9 1	10 55	16	19 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 5	9 50	16 14	18 30
Cabessut	8 14	10		